

# **Conseil d'Etablissement des Etablissements primaire et secondaire de Payerne et environs**

*Séance du mercredi 21 novembre 2012 à 20h00*

Monsieur Jean-Jacques Guisolan ouvre la séance en souhaitant la bienvenue et en remerciant de consacrer cette soirée à cette séance du CEt.

Il remercie tout particulièrement et souhaite la bienvenue à Monsieur Philippe Duboux qui remplace Monsieur Fague en tant que directeur de l'établissement secondaire.

M. Guisolan remercie également Monsieur Jacques Henchoz pour la visite du bâtiment PPLS et annonce la possibilité de visiter le chantier d'agrandissement du DLT lors d'une prochaine séance.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## 1. Appel des membres

Sont présents :

- M. Jacques Henchoz
- M. Jean-Jacques Guisolan
- M. Alain Lehmann
- Mme Monique Quillet-Blanc
- M. le Directeur Philippe Duboux
- Mme la Directrice Danielle Zombath
- Mme Corinne Gotti
- Mme Anita Sonney
- M. Francesco Delle Donne
- Mme Delphine Morisset
- M. Gérald Etter
- M. Philippe Delbrouck
- M. Pascal Savary
- Mme Sophie Despond
- Mme Sandra Ménétrey
- M. François Leuthold
- Mme Cindy Genilloud

## 2. Mise en discussion du procès-verbal de la dernière assemblée

Aucune remarque. Il est donc accepté à l'unanimité.

## 3. Présentation des changements induits par la LEO et HARMOS

Mme Zombath nous présente ces changements via un power-point. Les chiffres datent du mois de septembre 2012 et sont déjà en partie obsolètes.

HARMOS entrera en vigueur le 01 août 2013. La LEO est la nouvelle loi sur l'enseignement obligatoire. Il n'y aura plus 9ans d'école obligatoire, mais 11ans. Un des principaux changements est la primarisation du CYT (cycle de transition ex 5<sup>ème</sup>-6<sup>ème</sup>).

Encore passablement de questions restent ouvertes. Il s'agit là, pour les directions, d'une énorme tâche à accomplir.

Pour Payerne : le projet "en Guillermaux" est pour l'instant vacillant.

Pour les villages : le principal but est d'obtenir une certaine synergie en regroupant les diverses classes des villages.

**M. Lehmann :** Que va-t-il devenir des classes de Missy et Chevroux ?

**Mme Zombath :** Ces classes sont amenées à disparaître à moyen/long terme. Il n'y a par exemple pas de salle de gym. L'ambition est que toutes les classes puissent avoir les mêmes prestations et un enseignement de qualité. La gestion est certes périlleuse mais très passionnante.

**M. Henchoz :** Il s'agit d'un problème cantonal. La ville de Payerne a été sélectionnée par la RTS pour traiter sur la problématique des locaux, sur la nouvelle loi LEO et sur la commune. Le reportage sera transmis le jeudi 22 novembre dans l'émission Couleurs Locales rue RTS1.

## 4. Tour de Romandie du 26 avril 2013

Il s'agira d'une étape en boucle, départ et arrivée à Payerne même. M. Guisolan propose d'accorder un jour de congé à tous les écoliers.

**Mme Zombath :** L'attribution de ce genre de congé, est de la compétence de l'ASIPE et de son conseil d'établissement. Les jours de congé 2012/2013 étant déjà

planifiés, une demande écrite pour solliciter un congé supplémentaire pour un événement exceptionnel doit être faite auprès de Madame Anne-Catherine Lyon.

Monsieur Leuthold a proposé de nous remettre une copie d'un courrier semblable effectué auparavant.

Monsieur Guisolan s'occupe du courrier et nous communiquera la décision de Mme Anne-Catherine Lyon lors de notre prochaine séance.

## 5. Patrouilleurs scolaires

**M. Lehmann :** Il y a beaucoup de choses à faire à Payerne. Il ne faut pas attendre un drame pour entreprendre une action. Une réactivation d'un service patrouilleur est-il possible ?

**M. Duboux :** Il nous parle de son expérience des patrouilleurs adultes-enfants. Pour que cette solution soit éventuellement possible, il y a plusieurs paramètres à tenir compte, soit :

- Les ronds-points doivent être à proximité des écoles (maximum 3 minutes)
- Cet endroit est-il dangereux oui ou non?
- Il faut obtenir un accord de la gendarmerie
- La brigade prévention scolaire est responsable d'étudier la pertinence d'une telle organisation

**M. Henchoz :** La Police Cantonale Vaudoise va venir faire un contrôle visuel de la situation. Elle va faire un rapport à la municipalité. Elle va également collaborer avec le secondaire. Les patrouilleuses recevront un cours de rafraîchissement.

**M. Savary :** Il serait aussi appréciable de ne pas oublier les passages à piéton dans les autres secteurs (hors ville). La situation devient alarmante et il ne faut pas attendre un drame pour débloquer la situation. Quel est le salaire approximatif d'une patrouilleuse ?

**M. Henchoz :** Le salaire varie entre CHF 28'000.- et CHF 30'000.-.

**Mme Zombath :** Une des solutions serait de réintégrer les lignes du pedibus. Le danger peut survenir aussi des parents qui amènent leurs enfants en voiture au bord des écoles. Elle souligne ainsi que Mme Despond que le pedibus et les patrouilleurs sont complémentaires.

**Mme Gotti :** Qu'en est-il des panneaux clignotants visibles au bord de certaines routes.

**M. Henchoz :** Ces panneaux clignotants ne sont pas légaux. La ville de Payerne ne peut donc pas les installer. M. André Jomini, responsable de ce département, étudie la meilleure solution pour prévenir les dangers.

**M. Guisolan :** Propose de créer une commission sur la sécurité routière. Il faudrait établir un concept global pour les élèves sur le trajet de l'école. Personne étant contre une telle commission, elle sera créée lors de notre prochaine séance.

**M. Leuthold :** Demande si la loi obligeant un transport scolaire à partir d'une certaine distance entre le domicile de l'élève et l'école est toujours en vigueur et si le facteur dangerosité du trajet a été rajouté?

**Mme Ménétrey :** Souhaite parler de la sécurité routière, plus particulièrement le trajet Grandcour – Payerne et inversement. Lorsqu'il s'agit d'un bus de ligne (12h00 – 13h30 – 15h45), il est plein. Il y a des enfants qui se retrouvent parfois sans siège. Est-ce que la situation va changer très prochainement avant une catastrophe ? Serait-il possible de sanctionner les élèves les plus turbulents.

**M. Henchoz :** Ce dossier brûlant évolue d'heure en heure. Pour les bus de ligne, nous dépendons de Car Postal région du nord. Cette gestion est effectuée par l'ASIPE. La commune a reçu une pétition signée par 55 parents d'élèves. Sachez que le dossier est dans les mains du service des automobiles mais que la commune ne se trouve pas dans l'illégalité.

Pour les élèves turbulents, M. Henchoz insiste sur le fait que la Police a besoin d'éléments fermes et concrets pour intervenir. Il leur faut le nom de l'enfant, l'heure, la date, l'endroit et dans quel bus. Lorsqu'un enfant a un comportement inadéquat, il peut se voir interdire de bus durant quelques jours, voir plus.

**M. Guisolan :** Il faut encourager les personnes à divulguer le nom de l'enfant turbulent et de le transmettre à M. Henchoz.

#### 6. Reprise par le CEt de certaines activités auparavant assurées par les établissements

M. Guisolan donne la parole à Mme Zombath et M. Duboux.

**Mme Zombath :** Elle souhaite créer une commission permanente pour les activités extrascolaires (troc-vente, arbre des 7ans, journée d'établissement, loto des brandons...etc...)

**M. Guisolan :** Une commission sera créée lors de notre prochaine séance. Merci de réfléchir sur vos intentions.

**M. Duboux :** Tous les deux ans, il y a un échange linguistique entre une classe d'Allemagne et de Payerne. Il existe même une charte qui lie les deux établissements. L'échange se déroulera du 30 avril au 6 mai ; c'est les écoliers allemands qui viennent à Payerne. Au mois de septembre, ce sera les élèves payernois qui seront accueilli en Allemagne. M. Duboux est à la recherche de monde pour accueillir ces jeunes écoliers, programmer des activités, une grillade...etc... Toutes personnes intéressées peuvent prendre directement contact avec M. Duboux.

## 7. Prochaines séances

Les prochaines séances auront lieu le mercredi 13 mars 2013 et le 12 juin 2013. Vous recevrez, à chaque fois, une convocation environ deux semaines auparavant.

## 8. Divers

- Merci de retourner par retour de courrier vos données postale ou bancaire (IBAN) pour le paiement de vos jetons de présence.
- Les convocations par mail ont été acceptées à l'unanimité. Merci de répondre à Mme Genilloud par retour de courrier en avisant votre présence pour la prochaine séance.
- Pour le groupe des parents d'élèves, merci d'organiser une séance pour l'assemblée du 12 juin 2013.
- Un projet de budget pour l'année 2014 sera discuté lors de notre prochaine séance.
- M. Guisolan donne la parole à M. Leuthold concernant le projet de mise en réseau (informatique) de tous les bâtiments scolaires.

**M. Leuthold :** Les premiers travaux débuteront le mardi des Brandons à la DLT et le pavillon LEGO. La majorité des travaux se fera de nuit, sur week-end et durant les vacances.

Toutes les mises en service se feront durant les vacances de Pâques. Tous les travaux seront terminés pour la rentrée scolaire 2013-2014.

Il tient à préciser qu'il n'y aura pas de WIFI libre dans les établissements scolaires.

Mme Zombath remercie grandement M. Leuthold pour effectuer les travaux hors cours d'école.

**M. Henchoz :** Il avise que dans le CEt, il aura besoin d'un membre du jury pour la mise au concours du nouveau bâtiment scolaire.

La parole n'étant plus demandée, M. Guisolan remercie pour les débats nourris et lève la séance à 22h14. Il propose de nous retrouver à la pinte communale pour partager le verre de l'amitié.

Joyeuses fêtes de fin d'année

AU NOM DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DES ETABLISSEMENTS PRIMAIRE  
ET SECONDAIRE DE L'ASIPE :

Le Président :

La secrétaire :

Jean-Jacques Guisolan

Cindy Genilloud